

**DEPARTEMENT DU NORD**  
**Commune de SEBOURG**

**DELIBERATION N° 05.12/2023**

-----

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DOUZE DECEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Mathilde POLACCI - Thomas HALLUIN.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à Christiane DENORME  
Guy JATIVA qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES  
Florence LIENARD qui a donné procuration à Didier LENNE  
François LO PRESTI qui a donné procuration à Jean-Marc BERNARD  
Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à Pierre PLACE

Absent(e) : Isabelle HUBLART

*Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN*

**OBJET : Subvention 2022-2023 à l'OGEC**

Après en avoir discuté, l'Assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable au versement d'une subvention à hauteur de 525.77 euros par élève en maternelles et 493.58 par élève en élémentaire à l'OGEC Sainte Anne de Sebourg pour l'année 2023, conformément à la convention signée. La liste des élèves à prendre en compte est celle fournie par l'OGEC, liste qui sera vérifiée avant mise en paiement de la dite subvention.  
Crédits prélevés à l'article 65568 du BP 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 18.12.2023  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 14.12.2023 Numéro unique de télétransmission ID 059-215905597-20231212-231214\_D1359SD-DE

La Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Le Maire,  
Bruno CELLIER